



Bonne année 2024



Concours de décoration

Des portes palières mises en valeur

Un grand bravo aux locataires qui ont participé au concours de décorations de Noël organisé fin décembre rue d'Antoing, à Crépy-en-Valois. Le 21 décembre, un jury composé de représentants de l'OPAC de l'Oise et de Sylvain Dubois, adjoint au Maire, était sur place pour départager les décorations. Tous les participants ont été récompensés lors de la remise de prix qui a eu lieu le 15 janvier, à la MJC Saint-Laurent.



Charges locatives

Actualisation des provisions

La révision de vos provisions de charges est réalisée sur les deux premiers mois de l'année 2024. Un courrier détaillant les provisions a été envoyé à l'ensemble des locataires des logements concernés.

En janvier et février 2024, vous recevez avec votre avis d'échéance, le détail de vos provisions. Les provisions couvrent les dépenses courantes liées à l'occupation du logement, telles que l'entretien des parties communes, l'eau, le chauffage, la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères... Les provisions de l'année 2024 ont pour but de couvrir le montant des charges locatives récupérables de cette même année, afin que le solde de la régularisation des charges faite l'année suivante, en 2025, soit le plus faible possible.

L'actualisation des provisions est effectuée à partir de la régularisation des charges 2022, ainsi que des informations en notre possession sur les évolutions des charges et le contexte économique.



Jugement

Le bail d'un locataire résilié

Le bail d'un locataire d'Allonne a été résilié sur décision judiciaire du 6 novembre 2023. Le tribunal de Beauvais a en effet jugé que cet homme ne jouissait pas paisiblement de son logement. Il avait été condamné précédemment pour avoir détruit ou dégradé le véhicule de deux de ses voisins et pour avoir injurié l'un d'entre eux. Dans des courriers recommandés, l'OPAC de l'Oise lui avait demandé de cesser de faire de la mécanique sur sa place de parking, d'arrêter d'agresser, d'insulter et de menacer ses voisins.



Assurance

Assurer votre logement, c'est indispensable

Vous devez assurer votre logement et fournir chaque année une attestation à l'OPAC de l'Oise. Une assurance habitation vous protège vous et vos biens en cas de dommages causés par les autres ou par vous-même, votre conjoint ou vos enfants. Si malheureusement vous êtes confrontés à ce type de situation, votre assurance indemniserait l'office, vos voisins ou vous-même.



Détecteurs de fumée

Pensez à les remplacer

Ce petit appareil peut vous sauver la vie et celle de votre famille en cas de sinistre ! Alors pensez-y et ne tardez pas à remplacer le détecteur autonome avertisseur de fumée (DAAF) de votre logement. Les appareils en place, qui étaient valables dix ans, sont aujourd'hui à remplacer. Il vous appartient d'acheter de nouveaux DAAF et de les installer dans votre logement. Ils ne doivent bien entendu pas être installés dans la cuisine mais dans les circulations ou dégagements desservant les chambres. Bon à savoir : ils doivent comporter la mention "NF".



Animations à Pont-Sainte-Maxence

6^e anniversaire du jardin partagé

6 ans déjà ! L'anniversaire du jardin partagé de la résidence du quai de la Pêcherie a été fêté le 26 octobre. Un jeu concours a été organisé, avec à la clé, des paniers garnis de fruits et de légumes à gagner pour les plus grands. Quant aux enfants, ils ont



réalisé des coloriages. Le midi, un repas partagé fait de légumes et fruits de saison a réuni une quinzaine de personnes, avec une soupe de potiron de saison. La journée s'est poursuivie avec un atelier animé par l'association Tandem Immobilier, avec la confection de pâtes de fruits et le partage d'un goûter.



Infos travaux

Renseignements : 03 44 79 50 50



Senlis Travaux de réhabilitation



Pas moins de 100 familles sont concernées par les travaux en cours depuis novembre dernier aux 1 à 5 square du Haras à Senlis. Cette opération de réhabilitation prévue sur 10 mois va transformer l'intérieur des appartements. Au programme : le remplacement des équipements sanitaires, la réfection des sols, la mise en peinture et la pose de faïence dans les salles de bains, les toilettes et les cuisines, la modernisation de l'installation électrique et le remplacement des portes palières. Des travaux sont également prévus dans les parties communes : mise en peinture des cages d'escalier, remplacement des portes d'accès aux locaux poubelles et isolation des planchers de ces locaux. Cette opération est intégralement financée par l'OPAC de l'Oise.



Pont-Sainte-Maxence

Coup d'envoi du chantier !

67 nouveaux appartements du T2 au T4 vont sortir de terre au 15 quai de la Pêcherie, à proximité immédiate du centre-ville. Depuis septembre 2023, cet important chantier est en cours. Sur les 67 appartements, 35 sont destinés à la location, dont 10 à des seniors, et 32 à l'accession sociale à la propriété. Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet municipal de restructuration du centre-ville. Cette opération d'un montant de près de 5,8 millions d'euros est financée par l'OPAC de l'Oise avec le soutien de l'État, du Département de l'Oise, de la Caisse des Dépôts et d'Action Logement. Qui plus est, les acquéreurs potentiels, s'ils remplissent les conditions, peuvent obtenir une aide du Département de l'Oise.

